

COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
RUMERSHEIM-LE-HAUT
du 12 septembre 2022**

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

PRESENTS : M. BADER Hervé, Mme DE SOUSA Sandra, M. GENDRON Pierre-Julien, M. BITZBERGER David, Mme DEHARBE Sophie, M. WALTER Patrick, M. THUET Thomas, Mme WALTER Laetitia, Mme GROTZINGER Caroline, M. THUET Mathias, Mme GROSHENY-STOELBEN Angélique

ABSENTS EXCUSES : Mme COUTO LIMA Pastora, Mme ONIMUS Aurélie, M. BODINET Martial

PROCURATIONS : Mme COUTO LIMA Pastora à Mme GROTZINGER Caroline, Mme ONIMUS Aurélie à M. BADER Hervé, M. BODINET Martial à M. SCHELCHER Thierry

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2022
2. Toiture salle des sports
3. Ecoles
4. Commerce Tentations Croquantes
5. Terrains
 - a. Vente terrain SCHMITT
 - b. Achat terrain SIMON
 - c. Achat terrain ACKERER
 - d. Rétrocession des parcelles avec la voirie rue de Hammerstatt
6. Occupation salles associations 2021-2022
7. Etude de sécurité
8. Instruction autorisations d'urbanisme - avenant convention
9. Changement référentiel comptable
10. Mode de publication
11. Rapport annuel eau 2021
12. Décisions du maire dans le cadre des délégations
13. Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach
14. Divers
15. Informations

1. Approbation du procès verbal de la séance du 17 mai 2022

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17 mai 2022.

2. Toiture salle des sports

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des travaux de réparation ont été réalisés par l'entreprise SCHOENENBERGER pour limiter les infiltrations dans la salle des sports.

La procédure devant le tribunal administratif est en cours et sera clôturée le 15 septembre 2022. Une provision de 165 000 € a été demandée.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition d'honoraires de l'architecte Luc BOUTANTIN pour le projet de remise en état de la couverture de la salle des sports, d'un montant de 20 000 € HT. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier la maîtrise d'œuvre à M. BOUTANTIN.

3. Ecoles

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la rentrée s'est bien passée, en présence de M. le Député SCHELLENBERGER.

Il donne les informations suivantes :

- école maternelle : 26 élèves (classe unique), école élémentaire : 46 élèves (deux classes)
- renouvellement convention périscolaire avec les Foyers Clubs d'Alsace
- salle de classe de l'école maternelle repeinte par des élus bénévoles, remerciements à eux
- rechercher services civiques
- remerciements à Mmes MULLER Eliane et THUET Régine, bénévoles remplaçantes en cas d'absence de l'ATSEM.

Monsieur le Maire présente une offre de Dyctal pour l'achat de deux rétroprojecteurs (un pour chaque école) pour un montant de 4 660 € HT. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cet achat.

4. Commerce Tentations Croquantes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le commerce Tentations Croquantes fonctionne très bien. Deux personnes ont été embauchées à plein temps. La terrasse sera démontée en automne. Pour conserver la capacité d'accueil, Monsieur le Maire propose d'aménager et de mettre aux normes l'étage du bâtiment. Ainsi le bâtiment complet de l'Ecole des Garçons pourrait être loué à Tentations Croquantes.

Des devis sont en cours (portes CF, électricité, plafonds,...), les travaux sont urgents et estimés à 50 000 €. Le solde des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach est de 1 950 €. Monsieur le Maire a contacté la CEA, les travaux sont éligibles à une subvention.

M. THUET Thomas est d'avis que beaucoup d'investissements sont orientés sur un seul commerce et se demande pourquoi un seul commerce. Il souhaite avoir un bilan chiffré du

montant des travaux. M. BADER Hervé enverra aux conseillers municipaux un tableau comparatif des offres.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'offre de Qualiconsult pour la mission de contrôle technique d'un montant de 2 050 € HT,
- de donner un accord de principe pour l'engagement des travaux de rénovation de l'étage de l'Ecole des Garçons,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière de la CEA et de la CCPRB (fonds de concours).

5. Terrains

a. Vente terrain SCHMITT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du souhait de M. SCHMITT Jérémy d'acquérir environ 0,2 are le long de sa propriété, pour refaire la clôture de limite. Monsieur le Maire propose un prix de 7 500 € l'are. Mme GROTZINGER Caroline pense qu'il faut revoir ce prix à la hausse. M. THUET Thomas estime qu'il faut vérifier si on aura besoin de cet espace le jour où la place du monument aux morts sera réaménagée.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se positionner sur le principe de vendre cette surface à M. SCHMITT Jérémy. Après un vote à main levée (une voix contre, trois abstentions, onze voix pour), le Conseil Municipal décide de vendre ce terrain.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de proposer un prix de 10 000 € l'are, et charge Monsieur le Maire de faire cette proposition à l'acquéreur potentiel.

b. Achat terrain SIMON

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de M. SIMON Séverin, demeurant 2 rue de la Justice 68490 CHALAMPE, de vendre à la commune la parcelle 27 section 47 en zone artisanale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acheter aux membres de la succession SIMON Pierre, représentés par M. SIMON Séverin la parcelle 27 section 47 d'une contenance de 27,27 ares au prix de 68 € l'are,
- de confier aux notaires Coustau-Boisumeau à Ensisheim la rédaction de l'acte de vente
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

c. Achat terrain ACKERER

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de M. ACKERER Christian, demeurant lieu-dit Bidessac 11320 SOUPEX, de vendre à la commune la parcelle boisée section 7 n° 158.

M. THUET Thomas est d'avis que la commune n'a aucun intérêt à acheter une parcelle boisée.

Après un vote à main levée (une voix contre, deux abstentions, 12 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- d'acheter à M. ACKERER Christian, M. ACKERER Philippe et Mme TOTH Evelyne née ACKERER, la parcelle 158 section 7 d'une contenance de 21,75 ares au prix de 48 € l'are,
- de confier aux notaires Coustau-Boisumeau à Ensisheim la rédaction de l'acte de vente
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

d. Rétrocession des parcelles avec la voirie rue de Hammerstatt

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande des familles MEYER Martin, GRENACKER Joséphine et de la SCI des trois Frontières représentée par M. MEYER Marc, de rétrocession, à titre gratuit, de la voirie rue de Hammerstatt ainsi que des parcelles d'alignement.

Les travaux ont été réceptionnés par Monsieur le Maire et M. BADER Hervé, sans réserve. Il a été remis un plan de remembrement des parcelles concernées ainsi qu'un plan de récolement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'acquérir à titre gratuit les parcelles n° 444 (3,60 ares), n° 443 (0,51 are) section 46 appartenant à M. MEYER Martin, les parcelles n° 463 (0,56 are), n° 458 (1,01 ares), n° 461 (0,56 are) section 46 appartenant à la SCI des trois Frontières, les parcelles n° 389 (0,09 are), n° 390 (0,21 are) section 46 appartenant à Mme MEYER Josépha, M. MEYER Martin, M. Meyer Marc,
- de confier à Maître Mélanie DEL NERO, notaire à Horbourg-Wihr, la rédaction de l'acte de vente,
- que les frais de notaire seront pris en charge par les vendeurs,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de classer ces parcelles dans le domaine public communal, dès que la Commune en sera propriétaire (après inscription au Livre Foncier).

6. Occupation salles associations 2021-2022

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de facturer aux associations la moitié du montant des heures d'occupation des salles pour la saison 2021-2022.

M. GENDRON Pierre-Julien demande si les associations sont en difficulté et est d'avis qu'il faudrait demander leurs bilans. D'autres postes du budget sont rognés (fête seniors, sorties écoles, bulletin communal,...).

Après un vote à main levée (13 voix pour, deux abstentions), le Conseil Municipal décide de facturer uniquement la moitié des frais d'occupation des salles aux associations pour la saison 2021-2022.

7. Etude de sécurité

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée deux offres de la société SETUI pour une étude de sécurité (vitesse excessive, flux de circulation et stationnement) : une offre pour la Route Nationale (7 000 € HT) et une offre pour certaines rues du village (8 000 € HT).

M. THUET thomas est d'avis qu'il faudrait déjà respecter les panneaux en place et se garer sans créer de gêne, et que les professionnels ne font pas forcément des choses pertinentes. Le but est de ne pas forcément faire des choses compliquées et il faudrait commencer par verbaliser.

M. GENDRON Pierre-Julien pense que le coût de cette étude est trop élevé, et que cela ne sert à rien de faire une étude si la commune n'a pas ensuite les moyens de réaliser les investissements. La commune a d'autres projets (périscolaire, coût énergie, photovoltaïque,...) et l'étude est prématurée si le projet de lotissement se concrétise (création de nouveaux flux qui ne seraient pas pris en compte dans l'étude).

Après un vote à main levée (10 voix pour, 2 voix contre, deux abstentions), le Conseil Municipal décide de confier les deux études à l'entreprise SETUI et autorise le Maire à faire une demande de subvention à la CEA.

8. Instruction autorisations d'urbanisme – avenant convention

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Comité Directeur du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, qui assure la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de notre commune, a décidé d'augmenter le tarif de la prestation à 4,90 € par habitant pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver l'avenant à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme entre la Commune de Rumersheim-le-Haut et le Syndicat Mixte SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

9. Changement référentiel comptable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à partir de l'exercice 2022, un nouveau référentiel M57 simplifié sera disponible, en remplacement du référentiel M14 applicable au budget principal. L'avis du comptable public sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune de Rumersheim-le-Haut à compter du 1^{er} janvier 2023 a été sollicité par courriel du 8 juillet 2022. Un accord de principe a été donné par courrier du 19 juillet 2022. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le référentiel M57 simplifié à partir du 1^{er} janvier 2023.

10. Mode de publication

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, prise en application de l'article 78 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui réforme en profondeur le droit applicable à la publicité, à l'entrée en vigueur et à la conservation des actes pris par les collectivités et leurs groupements.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les actes réglementaires et les décisions ni réglementaires, ni individuelles, seront rendus publics soit par affichage, soit par publication

sur papier, soit par publication sous forme électronique. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la publicité par affichage.

11. Rapport annuel eau 2021

Après en avoir pris connaissance et après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel 2021 du service eau.

12. Décisions du maire dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis section 3 n° 146/58, 151/59, section 45 n° 144/16, section 4 n° 237/38, 241/40, section 3 n° 64, section 44 n° 285/111, section 44 n° 185/64, section 3 n° 62, section 3 n° 128/18, section 44 n° 146/109, section 4 n° 173/42, n° 173/32, section 46 n° 457, 458, 459, 461, 463.

10. Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach

Monsieur le Maire donne à l'Assemblée les informations suivantes :

- pistes d'économies budgétaires (TF, FPIC,...).
- amélioration tri déchets, nouveau guide du tri, cartes de déchetterie, nouveaux PAV au 1.1.2023.
- salon de l'artisanat 23.9.2022.
- journée nationale commerce de proximité 8.10.2022.

11. Divers

Néant

INFORMATIONS

- ◆ Affaire MARQUET Clément : écarté de notre CPI, le TA de Strasbourg a statué le 2.6.2022 en faveur de la commune, M. MARQUET a fait appel (CAA Nancy). Frais d'avocat en première instance à charge de la commune.
- ◆ 80^{ème} anniversaire CPI 4.9.2022 : remerciements du chef de corps KUENTZ Michel à la commune.

- ◆ Travaux d'éclairage public par Vialis presque terminés.
- ◆ Portes ouvertes aux Molènes le 8.10.2022 de 10h00 à 17h00.
- ◆ Rencontre avec l'ONF le 8.10.2022 sur le devenir de la forêt de la Hardt.
- ◆ Etat des coûts d'énergie pour les bâtiments communaux.
- ◆ Recherche local salon de toilette par un particulier : le local jeunes de la salle des sports ne peut être proposé (incompatible avec le PLUI), voir si un local est disponible sur la commune.
- ◆ Marché de Noël : 16 décembre 2022.

TOUR DE TABLE

❖ **Mme WALTER Laetitia :**

- Propose d'organiser une nouvelle après-midi récréative le 10 décembre 2022 pour les seniors. M. GENDRON Pierre-Julien précise que les crédits n'ont pas été prévus au budget.
- Associations : création association « Marceau l'aventurier » et « badminton ». Les associations offrent des activités aux habitants. Les usagers soulignent la propreté des locaux, remerciements aux agents d'entretien.
- Conseil Municipal des Enfants : aimerait passer la main ou se faire seconder une fois par mois. Les élections auront lieu prochainement.

❖ **M. BADER Hervé :**

- Rénovation salle conseil de fabrique à l'Ecole des Filles : quasiment terminée. Le mobilier sera remis en place prochainement. Mise à disposition gratuite d'un photocopieur pour la chorale par la société Dycal.
- Projet de lotissement : la propriété IFFRIG sera achetée par un privé.
- La porte de l'église sera lasurée prochainement, à voir : deux ou trois personnes pour le ponçage.

❖ **Mme DE SOUSA Sandra :**

- Problème d'effectifs au périscolaire. Publication offre d'emploi sur facebook.

❖ **M. GENDRON Pierre-Julien :**

- Projet d'enquête de satisfaction auprès de la population (diffusion printemps 2023) : accueil public, élus, sécurité village, communication,...
- Bulletin communal en cours.
- Facebook : 582 personnes suivent la page.
- Livret nouveaux arrivants : en cours de finalisation.

❖ **Mme GROTZINGER Caroline :**

- Reprise des concessions abandonnées au cimetière : création d'un groupe de travail d'ici fin septembre 2022.
- Ecoles : projet de lettre au père Noël, voir fabrication d'une boîte aux lettres avec l'atelier bricolage.

❖ **M. THUET Thomas :**

- Demande si la GSM a transmis les éléments financiers ? Monsieur le Maire répond que non.

- Demande si le chemin situé au sud de l'extension de la gravière sera refait. Monsieur le Maire répond que la GSM s'est engagée à le refaire cet automne.

La séance a été levée à 22 h 50.

**Pour extrait conforme,
Rumersheim-le-Haut, le 18 octobre 2022
Le Maire**

T. SCHELCHER

